

SYRIE-LIBAN : QUINZE ANS DE MANDAT (*La Correspondance d'Orient*, septembre 1938)

L'ACTIVITÉ AGRICOLE ¹

Le maintien d'un régime d'ordre, l'institution du nouveau régime foncier et l'établissement du cadastre, l'élargissement du crédit, le développement des voies de communication et des moyens de transport, la politique suivie en matière hydraulique et les perspectives qu'elle ouvre pour l'avenir, ne pouvaient avoir qu'une heureuse répercussion sur les progrès de l'agriculture : ces progrès se révèlent dès à présent particulièrement satisfaisants.

Évaluées à 700.000 hectares en 1920, les surfaces cultivées atteignent, en 1935, 1.800.000 hectares : pendant les quinze premières années du mandat, plus d'un million d'hectares ont donc été mis en valeur qui se répartissent entre la Haute Djezireh, les régions d'Alep, Hamah et Homs, la plaine de l'Amouk, la région d'Antioche, certaines plaines ou vallées côtières et le vaste oasis qui, sous le nom de Ghouta, entoure Damas.

En même temps que s'étendaient les emblavements, les procédés de culture se sont perfectionnés, grâce aux conseils et aux mesures de contrôle que prodiguent les Services locaux d'agriculture.

Le résultat est un large développement de la production dans toutes les branches, céréales, cultures arbustives, cultures industrielles.

Les [cultures du blé et de l'orge](#), auxquelles les terres grasses des plateaux d'Alep et du Hauran et des plaines de Homs et Hamah sont particulièrement favorables, avaient donné, en 1920, moins d'un demi-million de tonnes, avec 249.000 tonnes de blé et 162.000 tonnes d'orge. En 1935, leur rendement s'élève à près de 850.000 tonnes dont 510.000 tonnes en blé et 330.000 tonnes en orge, réalisant ainsi une progression de près de cent pour cent.

Progrès non moins intéressants dans les [cultures arbustives](#) qui permettent une fructueuse utilisation des terres maigres des montagnes et des coteaux, oliviers et arbres fruitiers, ou dans celles qui ont besoin du climat doux et humide de la côte, orangers, cotonniers et bananiers. Évaluées, en 1920, à 5.500.000 pieds, les plantations d'oliviers représentent, en 1935, plus de 8.000.000 de pieds couvrant une superficie de 86.400 hectares avec une production de 900.000 quintaux d'olives formant une des principales richesses des régions d'Antioche, de Harim et de Tripoli. Même progression dans les cultures d'arbres fruitiers dont les espèces les plus diverses, abricotiers, pêchers, figuiers, pistachiers, amandiers, vignes, trouvant des conditions de sol et de climats favorables, couvrent plus de 100.000 hectares en 1934 ; à signaler plus particulièrement les abricotiers qui, cultivés surtout dans la région de Damas, donnent une récolte variant de 100.000 à 300.000 quintaux, et les vignes dont la production oscille entre un et deux millions de quintaux. Sur le littoral, la récolte d'oranges à Saïda et Tripoli s'élève à 500.000 quintaux, tandis que les plantations de bananiers, à peu près inexistantes avant la guerre, s'étendent rapidement, au point de couvrir actuellement 2.750 hectares dans la plaine de Beyrouth.

Ces progrès sont heureusement venus compenser les pertes qu'entre-temps subissaient principalement les régions côtières du chef de l'abandon des [mûriers](#),

¹ Voir *Correspondance d'Orient*, octobre 1936, mai, juin et septembre 1937.

abandon que ne pouvaient manquer de provoquer les conditions défavorables du marché des cocons et de la soie.

C'est surtout en ce qui concerne le **coton** qu'il est intéressant de relater les progrès obtenus depuis 1920. La Syrie, dans l'antiquité et au Moyen-Âge, un des principaux centres de production cotonnière, ne donnait plus, avant la guerre, que 1.500 à 2.000 quintaux d'un produit de qualité médiocre qui, connu sous le nom de « Baladi », ne s'écoulait qu'avec difficulté et à bas prix sur les marchés extérieurs. Dès les premières années du mandat, de nombreux essais furent tentés dans la plaine alaouite au moyen de semences de diverses variétés égyptiennes et américaines, sur l'initiative d'un groupe industriel de Mulhouse et avec l'aide de l'Association cotonnière coloniale française*. À partir des années 1924-1926, s'ouvrit la période de production industrielle, grâce à l'introduction et à la vulgarisation de la variété américaine « Lone Star », qui permet de produire une fibre de qualité, classée parmi les meilleures sur le marché du Havre. Si, par la suite, les bas prix pratiqués amenèrent certains découragements momentanés, les agriculteurs ne tardèrent pas à reprendre rapidement une culture que rendaient plus rémunératrice à la fois l'amélioration des méthodes et la sélection des semences. En 1935, les emblavements cotonniers ont occupé 32.800 hectares, dont 30.000 en Syrie, 2.800 en pays alaouite, et la récolte, favorisée par le régime des pluies, s'est élevée à 90.000 quintaux environ. Ces résultats, acquis par la seule culture des champs cotonniers des régions de Lattaquié, Homs, Hamah, Idlib, permettent d'entrevoir les très intéressantes perspectives que pourra ouvrir la mise en valeur des plaines de l'Oronte et de l'Amouk ainsi que celle des vastes étendues de la Syrie du Nord, à mesure que seront réalisés les travaux d'irrigation en cours ou en projet.

À côté du coton se range, parmi les cultures industrielles, le **tabac**, qui forme une des principales richesses des régions libanaises et alaouites et dont la production, évaluée à 1.300 tonnes en 1922, est susceptible actuellement, avec 2.600 tonnes, d'alimenter pour la presque totalité l'industrie monopolisée de la fabrication.

Des produits du sol, il convient de rapprocher le **cheptel** qui, avec 3.000.000 d'ovins, 2.000.000 de caprins, 375.000 bovins, forme un élément important de la richesse agricole. Dans un pays où d'immenses steppes forment des pâturages appropriés à la transhumance, l'élevage des ovins a été l'objet d'études poursuivies par les soins de l'Union ovine coloniale qui a réussi à mettre en œuvre fort adroitement parmi les populations nomades, toute une série de mesures en vue d'améliorer la race, préserver les animaux contre les intempéries et les épizooties, perfectionner les méthodes de tonte et assurer un meilleur conditionnement des laines. Aussi la production lainière a-t-elle marqué de sensibles progrès passant de 3.800 tonnes en 1928 à 9.000 tonnes en 1935. Il est permis d'espérer que les mesures prises tant par les autorités publiques que par les organismes économiques accroîtront très sensiblement les progrès déjà réalisés.

Il sera particulièrement intéressant de constater, à l'aide des statistiques douanières, dans quelle mesure ces résultats permettent aux pays sous mandat de diminuer chaque année l'importance de leurs achats de denrées agricoles à l'étranger, tandis qu'augmente l'excédent disponible pour l'exportation. Ainsi, ces pays tendent peu à peu, par le développement de la polyculture, à réaliser l'équilibre qui est à la base de toute saine économie.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

I. — Les industries dérivées de l'agriculture.

Les progrès réalisés par l'agriculture n'ont pas manqué de susciter la renaissance d'industries anciennes et la création d'industries nouvelles. Ce mouvement a intéressé notamment la **fabrication des huiles**, des savons, des filés et tissus, des cuirs, des alcools, des produits alimentaires.

Suivant une tradition séculaire, les récoltes d'olives étaient traitées dans de petites entreprises, pourvues d'un outillage rudimentaire consistant le plus souvent en de simples pressoirs formés d'une meule de pierre ou en basalte que faisait mouvoir une bête de somme. Dès 1924, un mouvement se dessine vers l'amélioration des méthodes et des installations, un certain nombre de presses hydrauliques s'établissent à Antioche et dans les régions de Tripoli et de Saïda ; en 1926, à Lattaquié, la Maison G. Saadé et fils monte une huilerie moderne.

Selon les années, la production en huile d'olive varie de 75.000 à 200.000 hectolitres pour l'ensemble des pays sous mandat.

Depuis quelques années, on extrait également l'huile des sous-produits des presses appelés grignons : deux usines exploitées par une société française, la Compagnie générale du Levant*, traitent annuellement 5.000 tonnes de grignons qui donnent 500 tonnes d'huile, absorbées en grande partie par la savonnerie locale.

Les [savonneries](#), dont les produits de type exclusivement oriental ont, de tous temps, été réputés sur les marchés du Levant, ont fait l'objet d'un gros effort de modernisation en vue de produire également des savons de type occidental et notamment des savons type Marseille. — Deux savonneries modernes ont été installées suivant les dernières données de la technique, l'une à Alexandrette, l'autre à Beyrouth. Cette dernière, fondée en 1933 par un ingénieur libanais, a une capacité annuelle de production de 2.800 tonnes.

Au remarquable essor donné à la culture du coton a correspondu la création d'égrenage et de filatures. De petites [stations d'égrenage](#) s'établirent près des divers centres de culture ; en outre, quatre stations plus importantes furent installées, l'une à Lattaquié, par les soins de la Maison G. Saadé et fils, et trois autres, à Homs, Hamah et Hamidié, au débouché de la plaine d'Akkar, par les gouvernements de Damas et de Lattaquié, en participation avec l'Association cotonnière coloniale française. Ainsi, toutes les régions productives de coton sont désormais pourvues de l'outillage nécessaire pour traiter les récoltes et permettre l'exportation, sur les grands marchés cotonniers, des stocks que n'absorbe pas le marché intérieur.

Celui-ci n'a pas tardé à s'outiller pour produire les filés nécessaires à l'industrie textile du pays. Il est particulièrement intéressant de signaler, à ce point de vue, l'installation, à Tripoli, en 1930, par MM. Arida frères, d'une importante [filature](#) dotée du matériel le plus perfectionné. Cette usine, dont la capacité de production est de 2.000 kilogrammes par journée de neuf heures, fournit des filés d'excellente qualité susceptibles de concurrencer n'importe quel produit étranger ; des ateliers de tissage lui ont, depuis peu, été annexés. À Alep, s'est constituée, en 1934, sur l'initiative d'un groupe d'industriels et de financiers alépins, la Société syrienne de filature et de tissage, au capital de 30.000 livres turques or, ayant pour objet le tissage de toutes les cotonnades modernes, les usines de cette société sont actuellement en cours d'installation. Enfin, tant à Alep qu'à Homs et Damas, on constate, depuis quelques années, grâce aux progrès de l'électrification, une renaissance de l'industrie textile à forme artisanale et familiale qui utilise soit des filés de coton, soit des filés de soie artificielle.

Un mouvement analogue se dessine dans la production des tissus de laine. À côté des fabriques de moindre importance qui se sont installées principalement à Alep et Damas, signalons la constitution, à Beyrouth, en 1936, de la « Lainière nationale », société au capital de six millions de francs, dont les usines sont actuellement en cours d'installation.

Le [tabac](#) était, depuis 1930, traité en de nombreuses fabriques particulières. Ce régime de liberté, qui avait été substitué à celui du monopole institué par le gouvernement ottoman ayant révélé certains inconvénients, on revint, en 1935, au régime du monopole sous forme d'une régie co-intéressée. La Société chargée de cette exploitation a été formée au capital de 1.250.000 livres libano-syriennes par un groupe

important de fabricants locaux, sous les auspices du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Banque française de Syrie, et avec le concours d'un certain nombre de souscripteurs des États sous mandat. La régie co-intéressée a le monopole de l'achat, de la fabrication et de la vente sur le marché intérieur; la plus large part des bénéfices revient aux États.

À signaler également comme industries de formation récente, [diverses industries alimentaires](#), distillerie, brasseries, biscuiteries, fabriques de conserves, de confitures, de pâtes. Au nombre de celles-ci, il convient de citer : la Fabrique d'alcool de Bhamdoun, au Liban, et la Société nationale industrielle, de Beyrouth, qui fabriquent, outre l'alcool bon goût, l'alcool à brûler, la Grande Brasserie du Levant et la Brasserie-malterie franco-libanaise à Beyrouth, qui ont produit au total 21.000 hectolitres de bières en 1934, la Fabrique nationale de conserves de fruits et légumes de Damas. La production des fabriques de pâtes alimentaires de Beyrouth n'a pas été inférieure à 575.000 kilogrammes en 1934.

De ces entreprises qui mettent en œuvre directement les produits du sol, il y a lieu de rapprocher les entreprises d'entrepôts frigorifiques qui, permettant la conservation de ces produits, sont de nature à en faciliter largement l'exportation. À Beyrouth, la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant*, aujourd'hui Compagnie générale du Levant, fondée sous les auspices de la Compagnie du port de Beyrouth, installa, en 1926, une fabrique de glace d'une production journalière de 30 tonnes et des entrepôts frigorifiques d'une capacité de logement de 10.000 mètres cubes. Les progrès rapidement réalisés par cette entreprise témoignent de son utilité : ses entrepôts, qui avaient reçu 496 tonnes de marchandises en 1927, en logeaient 911 en 1929 et 1.961 en 1934 ; entre-temps, la puissance de production journalière de sa fabrique de glace était portée à 70 tonnes et la capacité de ses chambres froides à 25.000 mètres cubes.

II. — L'industrie minière.

On a beaucoup vanté la richesse des ressources minéralogiques de la Syrie. Une mission envoyée en 1929 par la Banque de Syrie et du Grand Liban en a dressé l'inventaire. Si les prospections qui ont été faites jusqu'à présent n'ont pas donné les résultats que l'on espérait, il convient cependant de ne pas négliger l'intérêt que peut avoir, du point de vue local, l'exploitation de certains gisements ; il faut également tenir compte des possibilités que pourront faire naître de nouvelles recherches.

La [Société industrielle des asphaltes et pétroles de Lattaquié](#) exploite, depuis 1930, dans la région des monts Ansarié, des gisements bitumineux. La production qu'elle donne est notamment intéressante en raison des besoins du pays en asphalte pour le revêtement et l'entretien des routes.

Plus importants, les besoins du pays en ciment ont suscité la création de deux fabriques. L'une, installée en 1931 par les soins d'une société libanaise, la [Société des ciments libanais](#), au capital de 240.000 livres libano-syriennes or, exploite les roches calcaires de la région de Chekka, au Sud de Tripoli. Sa capacité de production vient d'être portée, à la suite de nouveaux aménagements, à 80.000 tonnes par an. L'autre, fondée en 1934, dans la région de Damas, par une société syrienne, la [Société nationale du ciment et des matériaux de construction](#), au capital de 144.000 livres turques or, a, dès la première année de son fonctionnement, livré près de 30.000 tonnes.

À côté de ces premières réalisations, il faut mentionner les légitimes espoirs qu'a pu faire naître en particulier l'étude géologique des terrains de Haute Djezireh. Il est, dès à présent, permis d'envisager que l'exploitation des gisements pétrolifères pourra, un jour, apporter à la Syrie une source de richesse jusque-là insoupçonnée.

III. — L'industrie électrique.

Quelque intéressants que soient ces résultats, c'est cependant dans le domaine de l'équipement électrique que les réalisations les plus rapides et les plus importantes ont été obtenues.

Eh 1920, deux entreprises d'énergie électrique existaient seulement dans les territoires sous mandat : l'une à Beyrouth, dotée d'une usine thermique de 1.500 CV ; l'autre à Damas, avec une usine thermique de 800 CV et une usine hydroélectrique de 964 CV. La puissance globale des entreprises d'énergie électrique des territoires sous mandat, qui était ainsi, dans l'ensemble, de 3.264 CV, est passée en 1935 à 40.200 CV, fournissant plus de 31 millions 200.000 kWh à la consommation.

À l'heure actuelle, toutes les agglomérations importantes, les centres de villégiature, de très nombreux villages même, sont dotés de l'éclairage électrique ; à Beyrouth, Damas, Alep, circulent des tramways électriques dont les lignes n'ont pas consommé moins de 7.138.000 kWh en 1934 ; l'industrie, et en particulier l'industrie artisanale et familiale, peut trouver, dans presque toutes les régions, l'énergie dont elle a besoin et dont elle a consommé, en 1934, pour 11.522.000 kWh ; enfin, à mesure que se développent les réseaux de transport de force, les entreprises agricoles sont à même d'installer des stations de pompage qui leur permettent de mieux utiliser les ressources hydrauliques pour l'irrigation. Il n'est certainement pas inexact de prétendre que l'équipement électrique réalisé dans les quinze dernières années a constitué, avec le développement du réseau routier, l'une des causes qui ont le plus contribué à modifier les conditions générales de la vie dans les territoires sous mandat.

Les centres principaux de production d'énergie électrique sont ceux de Beyrouth, de Damas, d'Alep, de la vallée de l'Oronte et de la Kadisha.

La société [Électricité de Beyrouth*](#) a porté de 1.500 CV à 8.850 CV la puissance de son usine thermique. Concessionnaire de la distribution du courant pour l'éclairage et la force motrice et de l'exploitation des tramways, elle a rééquipé entièrement ses réseaux de lignes et rails, renouvelé son matériel roulant, créé de nouvelles installations. En dehors de Beyrouth, elle fournit le courant à plusieurs entreprises concessionnaires de l'éclairage dans diverses localités voisines. Enfin, ayant obtenu en 1929 la concession des chutes d'eau du Nahr Safa, dans la région du Sud-Est de Beyrouth, elle a terminé et mis en service, dès août 1932, des installations hydro-électriques d'une puissance de 10.000 CV.

Progression analogue à Damas, où la Société de tramways et d'électricité a porté la puissance de son usine thermique de 800 à 1.900 CV et celle de son usine hydro-électrique de 964 à 1.630 CV. Cette société a également développé ses lignes de tramways et, notamment, procédé à l'installation d'une ligne reliant Damas à l'importante agglomération de Douma, dans la région Est de la Ghouta.

À Alep, où aucune installation n'existait avant la guerre, une société constituée sous les auspices du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la [Société d'électricité d'Alep](#), obtint, en 1925, la concession des tramways et de l'éclairage électrique pour la ville. L'exploitation entra en fonctionnement en décembre 1928, avec une usine génératrice thermique de 2.230 CV. Depuis, cette usine a été portée à 4.755 CV, alimentant un réseau de distribution de 72 kilomètres et 7 kilomètres de ligne de tramways. D'autre part, cette même société est concessionnaire des services publics d'adduction et de distribution de l'eau.

Mentionnons également, dans la région Nord de la Syrie, la [Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette](#) et la société [Antioche électrique](#). Un organisme particulièrement puissant s'est créé en 1930, sous le nom d'[Énergie électrique de Syrie](#), qui, réunissant le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la société Les Exploitations électriques, la Compagnie financière d'électricité, la Compagnie générale des colonies,

a pris sous son contrôle les exploitations des trois sociétés d'Antioche, d'Alexandrette et d'Alep.

Sur le cours de l'Oronte, à peu près à égale distance de Homs et Hamah, une société fondée sous les auspices et avec le concours technique de la Société d'électricité de Beyrouth, la [Société d'électricité de Homs et de Hamah](#), a construit et mis en service, en janvier 1932, une usine hydro-électrique destinée principalement à fournir l'éclairage à ces deux villes qui totalisent une population de 100.000 âmes. La puissance de cette installation, actuellement de 1.350 CV, pourra être portée ultérieurement à 4.000 CV ; il n'est pas besoin d'en souligner l'intérêt au centre même d'une des régions agricoles les plus productives de Syrie.

Dans la région Est de Tripoli, la société libanaise [La Kadischa](#) a installé, au cours des dernières années, deux usines hydro-électriques, l'une d'une puissance de 2.400 CV, sur les chutes de la rivière la Kadisha, l'autre d'une puissance de 8.000 CV, sur les chutes de la rivière Abou-Ali. Ces usines fournissent journellement à la consommation 25.000 kWh et alimentent, outre la ville de Tripoli, huit localités importantes, soit en tout une population d'environ 100.000 âmes.

Enfin, des installations plus modestes desservent les principales agglomérations rurales du Territoire ainsi que les principaux centres d'estivage.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En se basant principalement sur les statistiques des Administrations des Ports, on a pu estimer que le tonnage débarqué et embarqué des ports dépendant aujourd'hui des territoires du Levant sous mandat français était, en 1913, de 215.000 tonnes, représentant en francs actuels 950.000.000.

Sous l'influence des progrès réalisés dans la productivité agricole et industrielle, les échanges avec l'extérieur se sont développés au point que le commerce de la Syrie et du Liban, en 1934, présente, en tonnage, une importance à peu près quadruple de celle qu'il avait dans les années d'avant guerre, quand ces pays faisaient encore partie de l'Empire ottoman, soit 762.549 tonnes. En valeur, son importance a cru parallèlement jusqu'en 1929, année où il atteignit 1.970.000.000 de francs ; la baisse des prix survenue depuis sur le marché mondial l'a ramené à 1.047.937.000 francs en 1934. Tant les entrées que les sorties de marchandises reflètent cette double évolution.

Les entrées, de 337.910 tonnes et 796.000 francs en 1924, se sont en effet élevées :

- en 1926, à 416.970 tonnes et 1.267.000.000 de francs ;
- en 1928, à 543.680 tonnes et 1.320.000.000 de francs ;
- en 1930, à 576.128 tonnes et 1.270.000.000 de francs ;
- en 1932, à 659.962 tonnes et 969.972.000 francs ;
- en 1934, à 721.230 tonnes et 736.650.000 francs.

Les sorties globales de marchandises, de 70.000 tonnes et 339.800.000 francs en 1924, se sont chiffrées :

- en 1926, à 76.699 tonnes et 544.100.000 francs ;
- en 1928, à 77.941 tonnes et 533.700.000 francs ;
- en 1930, à 188.058 tonnes et 612.300.000 francs ;
- en 1932, à 129.320 tonnes et 342.500.000 francs ;
- en 1934, à 135.716 tonnes et 347.600.000 francs.

Si, dans ces chiffres, on fait le départ entre le commerce propre aux pays sous mandat et le mouvement des marchandises qui ne font que traverser le territoire en

transit, on constate, que les importations destinées à la consommation intérieure se sont élevées, en 1934, à 558.631 tonnes, d'une valeur de 598.358.000 francs, et les exportations de; produits d'origine locale à 133.454 tonnes, d'une valeur de 163.896.000 francs. Aux importations, s'inscrivent en tête les cotonnades, avec 89.227.000 francs et 11.343 tonnes, le fer et ses dérivés avec 62.562.000 francs et 59.829 tonnes, les animaux vivants avec 26.482.000 francs et 449.200 têtes ; la laine avec 19.658.000 francs et 1.198 tonnes, la soie artificielle avec 24.998.000 francs et 1.750 tonnes, le pétrole, l'essence, l'huile minérale avec 23.841.000 francs et 88.107 tonnes. Aux exportations, les statistiques témoignent des progrès réalisés depuis l'instauration du mandat, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie. Les denrées agricoles s'inscrivent, en effet, au tout premier rang, avec les céréales graminées et leurs produits, pour 25.991.000 francs et 31.623 tonnes, avec les laines, poils et boyaux pour 17.244.000 francs et 2.906 tonnes. Les légumes frais et secs pour 12.893.000 francs et 37.378 tonnes, les produits de la laiterie pour 11.804.000 francs et 4.616 tonnes, les fruits frais et secs pour 11.759.000 francs et 17.373 tonnes, le coton pour 4.418.000 francs et 1.371 tonnes, les animaux vivants pour 5.495.000 francs et 26.000 têtes, les graines et huiles pour 2.351.000 francs et 806 tonnes. Les produits de l'industrie contribuent également, depuis quelques années, à accroître pour des montants non négligeables l'importance des exportations ; en 1934, les vêtements et les lingerie de confection figurent pour 10.288.000 francs, les peaux et cuirs pour 4.100.000 francs, les chaussures pour 3.168.000 francs, les ouvrages en bois pour 2.700.000 francs, les savons pour 2.304.000 francs. Ainsi, en augmentant les possibilités de vente et en restreignant les nécessités d'achat à l'extérieur, le développement de la production intérieure tend à améliorer la balance commerciale.

Quant au commerce de transit, qui bénéficie d'une réglementation douanière de faveur, il s'est aussi, nettement développé au cours des quatre dernières années, passant de 17.928 tonnes en 1931, à 23.238 tonnes en 1932, à 32.838 tonnes en 1933 et à 34.700 tonnes en 1934.

Il y a lieu de signaler tout particulièrement que dans le mouvement du commerce propre aux territoires du Mandat dont le montant global s'élève à 760.000.000 de francs, la France occupe le premier rang avec 123.731.000 francs, dont 96.476.000 francs aux importations, représentant le 16 % du montant global des achats libano-syriens, et 27.255.000 francs aux exportations, représentant 16,6 % des ventes à l'étranger. Citons, entre autres, ses envois d'articles en fer, fonte, acier, pour 19 millions de francs, de farines et semoules pour 9 millions, de voitures automobiles, wagons, aéronefs pour 7 millions, de produits chimiques et pharmaceutiques pour 6 millions, de papier et carton pour 6 millions également, de vins, liqueurs, boissons alcooliques pour 5 millions, de machines, d'appareils et matériels électriques pour 5 millions, de graisse végétale alimentaire pour 3 millions, de cotonnades pour 2 millions, de ciment pour 2 millions, de pneumatiques et objets en caoutchouc pour 2 millions, de parfumerie pour 2 millions, etc. Par contre, elle achète à ces mêmes pays des œufs pour 9 millions de francs, des légumes, fruits et céréales pour 6 millions, de la soie grège et des cocons pour 1 million, des réglisses, graines et fruits oléagineux également pour 1 million, des broderies pour 1 million, etc. Ainsi, tandis qu'elle trouve dans les marchés syriens et libanais des débouchés intéressants pour son propre commerce, ces mêmes marchés lui fournissent des produits agricoles nécessaires à son ravitaillement et certaines matières premières indispensables à son industrie. Toute politique tendant à développer les échanges entre ces marchés et le marché français ne pourra, tout en consolidant la situation qu'occupe déjà la France de principal fournisseur des territoires sous mandat, que favoriser le développement de la production libano-syrienne en quête de débouchés.

Le rôle que jouent ces territoires dans la vie économique française a, par ailleurs, revêtu une importance toute spéciale depuis l'adduction, sur la côte libanaise, à Tripoli, d'une partie des pétroles bruts que la société [Iraq Petroleum C°](#) extrait des gisements dont elle a concession dans la région sud-est de Mossoul. Aux termes, en effet, des accords internationaux qui sont intervenus en 1920, à la suite de la Conférence de San-Remo, une part de 23,75 % de la production totale de ces gisements est réservée à la France. On sait qu'après de longs pourparlers, il avait été convenu que le pipe-line nécessaire pour l'évacuation de ces pétroles sur la côte méditerranéenne se diviserait, à sa sortie du territoire de l'Irak, en deux branches dont l'une serait dirigée à travers la Syrie et le Liban sur Tripoli, et l'autre sur Caïffa par la Transjordanie et la Palestine, Les travaux de la pose de la branche syrienne, qui mesure 859 kilomètres et comporte quatre stations de pompage, commencèrent en 1932 ; ils furent achevés en juillet 1934. Des conduites immergées permettent le chargement direct, en rade même de Tripoli, des bateaux-citernes qui ravitaillent en France les établissements de la [Compagnie française des pétroles](#) [CFP (Total)] : la raffinerie de Normandie, à Port-Jérôme, près du Havre, et la raffinerie de Provence, aux portes de Marseille. Du mois d'août au mois de décembre 1934, 1.951 navires pétroliers ont ainsi chargé à Tripoli 324.207 tonnes de pétrole brut.

TOURISME

Du mouvement des marchandises aux frontières, il est intéressant de rapprocher celui des voyageurs, cause d'enrichissement pour le pays. Deux courants s'établissent chaque année : l'un amène, principalement à l'automne et au printemps, les touristes que tentent les sites pittoresques et les innombrables vestiges historiques de la Syrie et du Liban ; l'autre, les estiveurs qui, des divers pays voisins du Levant, viennent, en été, chercher repos et fraîcheur dans les montagnes de la région côtière.

Le nombre des touristes a été en progression constante dans les dernières années, s'élevant de 4.000 en 1931 à 20.000 en 1935 ; celui des estiveurs, venus principalement de Palestine, d'Égypte et d'Irak, a marqué d'intéressants progrès, passant de 6.300 en 1931 à plus de 10.600 en 1935. La sécurité absolue qui règne sur tout le pays, les facilités de communication par route et voie ferrée, la simplification des formalités de passeport et de douane, la tarification des prix des hôtels et l'active propagande faite par les offices publics et privés de tourisme, ont été les principaux facteurs de ce développement.

Sous l'influence de ces mêmes facteurs, un autre courant se dessine depuis quelques années qui amène Irakiens et Palestiniens sur les hauts sommets neigeux du Liban et de l'Anti-Liban où se pratiquent les sports d'hiver à quelques dizaines de kilomètres d'une côte plus chaude que celle de Nice.

Pour que ces résultats appréciables puissent être obtenus, il y avait à régler la question des hôtels, qui, trop peu nombreux et généralement médiocres, n'offraient pas aux voyageurs tout le confort sur lequel ils doivent pouvoir compter. Services officiels, offices de tourisme, grandes sociétés sont parvenus, en combinant leurs efforts, à doter le pays d'un équipement hôtelier en rapport avec les nouveaux besoins ; actuellement, des hôtels nombreux, aménagés de façon moderne et bien tenus, offrent un asile confortable, tant dans les villes les plus importantes que dans les principaux centres d'estivage.

L'impulsion a principalement été donnée de ce côté par la constitution, en 1929, d'une société qui, fondée sous le nom de [Société des Grands Hôtels du Levant*](#), sur l'initiative de la Banque de Syrie et du Grand-Liban et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, avec le concours des Messageries maritimes, des Wagons-Lits [CIWLT], des Compagnies de chemins de fer Damas-Hamah et prolongements et Bozanti-Alep-

Nissibine et prolongements, de la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth, de la Société du canal de Suez, des Usines Renault, de la Régie générale des chemins de fer et travaux publics [RGCF (comte Vitali)], de la Compagnie des tramways et éclairage de Beyrouth, etc., a pour objet de favoriser le tourisme par tous les moyens et notamment par l'installation d'hôtels de premier ordre susceptibles de répondre aux exigences de la clientèle internationale. Dès 1930, cette société ouvrait un hôtel dans la petite ville d'Antioche, particulièrement apte à attirer les touristes, tant par ses souvenirs historiques que par sa situation sur l'Oronte. En même temps, elle entreprenait à Beyrouth la construction d'un grand hôtel en bordure de la mer, face au splendide panorama de la baie de Saint-Georges. Cet hôtel, qui put être inauguré dès 1932, offre aux voyageurs un séjour aussi agréable que reposant, dans un des cadres les plus attrayants que présentent les rives méditerranéennes. Enfin, cette même société, en assurant la gestion d'hôtels dans le Liban et la montagne alaouite, a tout particulièrement contribué à la réputation dont jouissent désormais dans les pays limitrophes, les centres d'estivage des territoires sous mandat.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RICHESSE PUBLIQUE

Les progrès que les territoires de Syrie et du Liban ont, depuis l'origine du mandat, réalisés tant dans l'ordre politique que dans l'ordre économique, se manifestent dans leur ensemble par un large développement de la fortune publique, gage de l'avenir des jeunes États qui ont été formés.

En 1920 et 1921, la France avait dû, pour les équilibrer, verser aux budgets de ces États, qui atteignaient alors 150.000.000 de francs environ, des subventions de 50 et 40.000.000 de francs. En 1934, le montant global des recettes publiques perçues au titre du compte de gestion des Intérêts communs ou des Budgets des divers États et gouvernements s'est élevé à 450 millions de francs. Il est à noter que sur ce montant global, 36 millions ont été consacrés à des dépenses de premier établissement, travaux d'équipement économique et travaux d'édilité. Les crédits ouverts à ce même titre pour l'exercice 1935 s'élèvent à 64 millions de francs pour des prévisions budgétaires de l'ordre de 447 millions.

La situation financière des États sous mandat s'est trouvée notamment sensiblement améliorée du chef de l'accord qui a été conclu en 1933 entre les États et gouvernements et les porteurs de l'ancienne dette publique ottomane, contrat aux termes duquel les États et Gouvernement ont été admis à se libérer entièrement de toutes leurs parts dans la dette par le versement d'une somme forfaitaire de 32.850.555 francs qui a été réglée par le compte de Gestion des services d'intérêts communs. On appréciera tout l'intérêt de cet arrangement si on rappelle que la part qui avait été dévolue aux territoires sous mandat dans l'ancienne dette publique ottomane était de 10.870.000 livres turques or, réglables en 87 annuités. Ainsi, à dater de l'exercice 1933, les crédits qui devaient être ouverts à chaque exercice au titre du règlement de la dette se sont trouvés libérés.

Au point de vue financier, les perspectives d'avenir des territoires sous mandat ne sont donc pas moins favorables qu'aux points de vue agricole et industriel. Encore une meilleure assiette des revenus publics et une meilleure adaptation des modes de perception seraient-elles susceptibles d'accroître sensiblement leur importance. Des études ont été faites en ce sens et certaines réformes ont déjà été réalisées ; ainsi, une législation nouvelle en matière d'impôt foncier a été mise en vigueur, tant au Liban qu'en Syrie ; il est permis d'espérer qu'une large réforme fiscale viendra prochainement consolider et développer les résultats budgétaires déjà acquis.

Sans descendre dans le détail des Budgets, le développement pris par les villes et les travaux d'urbanisme qui y ont été effectués suffisent à témoigner du développement de la richesse publique. À Beyrouth, Damas, Alep, des quartiers entiers se sont créés qui, grâce aux expropriations effectuées par les municipalités, ont remplacé les vieux quartiers sordides, restes de tout un passé d'administration locale imprévoyante. De larges rues sont percées, de vastes places sont ouvertes, des jardins sont aménagés suivant des plans d'ensemble qu'inspirent à la fois le souci de l'esthétique et celui de l'hygiène publique. Des agglomérations qui, en 1920, n'étaient encore que de pauvres bourgades, telles Lattaquié, sont devenues des villes riantes. Presque partout, même dans les localités de faible importance, l'éclairage électrique est installé. Non seulement les grandes villes de Beyrouth, Alep, Damas, mais les centres urbains moins importants tels que Antioche, Alexandrette, Lattaquié, Homs, Saïda, Souédia, Tripoli, et les principales stations d'estivage ont un service d'adduction d'eau à domicile. Sur de nombreux autres points du territoire, des travaux d'adduction d'eau sont en cours. Dans les grands centres, des halles et des abattoirs municipaux ont été élevés, tandis que des services de voirie, d'arrosage, d'incendie, d'hygiène étaient organisés. Il est permis de dire que Beyrouth, Alep et Damas disposent aujourd'hui d'organisations édilitaires en tous points comparables à celles des grandes cités modernes.
